

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2024**

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 12 novembre 2024

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, SCHNEIDER, CHARPENTIER, BRZAKOVIC, COULOMBE, DUBAS,

Mmes LANUEL-LE MARECHAL, GLESS, VIVIER, ROZOT, OGER, KRIER, PARET.

**PROCURATIONS :** M. GUILLIN à M. COLNOT  
Mme VERON à M. MARTIN  
Mme TREIBER à Mme GLESS  
Mme DOERLER à Mme LANUEL-LE MARECHAL  
Mme BERGÉ à M. DECLERCQ  
Mme CHAKMA-HENRION à Mme VIVIER  
M. ROYER à M. CHANUT  
Mme MEON à M. SCHNEIDER  
M. FORTINI à Mme PARET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** A l'unanimité, Monsieur Patrick DUBAS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2024 : **à l'unanimité.**

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : **3 décisions ont été prises.**

Pas de questions orales

**1. DM 2 du BP 2024 – Rapporteur : Alain DECLERCQ**

Vote : 27 votants → 23 pour et 4 Abstentions Mmes Krier et Paret M. Dubas et Fortini.  
Adoptée à l'unanimité

**2. Demande de subventions – Festival de Théâtre 2025 – Rapporteur : Frédéric MARTIN**

Délibération adoptée à l'unanimité

**3. Versement de subvention au FC Seichamps – Rapporteur : Alain DECLERCQ**

Question de Mme KRIER : Suite aux travaux réalisés pour le terrain, avez-vous eu un retour des personnes concernées ? Le terrain est-il utilisable ?

M. GARCIA répond qu'effectivement le terrain est utilisable et déjà utilisé par les joueurs.

M. Le Maire donne la parole à Florent CHARPENTIER qui exprime la grande satisfaction des membres du club, dirigeants, joueurs, enfants et parents d'avoir retrouvé un terrain d'honneur de qualité. Il confirme que les matchs ont repris ce qui permet de nouvelles recettes via le club House. Le FC Seichamps sera vigilant sur l'état du terrain notamment si la météo est défavorable. Il rapporte les propos de l'entreprise qui est chargée des travaux d'entretien : « notre pelouse est l'une des meilleures de celles dont ils ont la charge ».

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

M. CHANUT remercie le président du Club qui lui a fait un retour positif après les travaux et l'information qu'une subvention exceptionnelle allait leur être versée.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Versement de subventions à l'école Louise Michel et à l'école Jean Lamour – Rapporteur : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Versement de subvention au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Nancy-Champenoux – Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Relais Petite Enfance (RPE) – Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement – Rapporteur : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Ouverture des commerces les dimanches – année 2025 – Rapporteur : Henri CHANUT

Délibération adoptée à l'unanimité

8. Adaptation du tableau des effectifs – Rapporteur : Henri CHANUT

M. CHANUT signale une erreur de chiffre dans le tableau « Filière technique ». Il faut lire 14 et pas 15.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Approbation de la scission de copropriété lot1 cadastrée AP 03 au centre-ville/signature promesse de vente à terme

Retirée de l'ordre du jour et reportée au conseil municipal du lundi 16 décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15

Prochain conseil municipal : lundi 16 décembre 2024

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUIN 2020  
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :  
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURS A 214 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
24/09/2024	08/2024	Virement de crédits n°3/2024 - Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre
26/09/2024	09/2024	Autorisation d'emprunt – CAF
14/11/2024	10/2024	Virement de crédits n°4/2024 - Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre

**Délibération N° 60**

**Objet :** DM 2 du BP 2024

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Pour : 23

Contre :

Abstention : 4 (Mmes KRIER, PARET, M.M. DUBAS, FORTINI)

**Rapporteur :** Alain DECLERCQ

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

↳ **Dépenses de fonctionnement**

Il est nécessaire d'abonder certains postes pour tenir compte des réalisations qui seront supérieures au budget : la restauration scolaire et l'animation périscolaire (23 000 €), l'achat de produits d'entretien (3 500 €), la réparation des équipements (4 000 €), les frais de copropriété de l'ancien Shopi (700 €), des frais de formation (2 300 €), l'intervention des artistes dans le cadre des manifestations culturelles (+ 800 €).

Le budget de la Jeunesse avait fait l'objet d'inscriptions budgétaires trop importantes (-10 000 €).

Les crédits réservés au CPIE 4 200 € seront finalement versés sous forme de subvention (3 840 €).

Les crédits réservés pour les sorties dans les écoles maternelles seront versés sous forme de subvention aux coopératives (714 €)

Au total les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **+ 23 940 €**

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	011	6042	Marché UFCV - Animation Périscolaire	+ 16 000€
		6042	Restauration API	+ 7 000 €
		6042	Marché UFCV : Animation jeunesse	- 10 000 €
		6042	Interventions CPIE	- 4 200€
		60631	Produits entretien	+ 3 500 €
		614	Charges de copropriété : bâtiment centre-ville	+ 700 €
		61558	Réparations biens mobiliers	+ 4 000 €
		6184	Formation	+ 2 300 €
		6228	Interventions artistiques	+ 800 €
		6248	Transport sorties écoles maternelles	- 714 €
	65	65748	Subventions coopératives écoles maternelles	+ 714 €
		65748	Subventions CPIE	+ 3 840 €
				<b>+ 23 940 €</b>

↓ Réactualisation des recettes

Les recettes des familles pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire avaient été sous-estimées au moment du budget : + 36000 € ainsi que pour la prestation de service de la CAF 48 000 € (25 000 pour l'activité 2024 et 23 000 € solde de 2023).

Le service jeunesse, quant à lui enregistre une baisse des prestations de la CAF de – 2500 € en raison de la baisse de fréquentation.

D'autres recettes sont à constater :

- Le versement de la contribution CTG pour la participation au poste de coordonnateur : 6 900 €
- La participation pour la mise en place du service minimum en cas de grève : 1 800 €
- La reprise sur provision pour créances irrécouvrables pour 565 €

L'attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe professionnelle s'élève à 15 357 € soit une baisse de 3 643 € à enregistrer.

Au total les recettes de fonctionnement augmentent de **87 122 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RF	70	7067	Recettes familles - scolaire	+ 36 000 €
	74	747888	PSU – CAF scolaire	+ 48 000 €
		747888	PSU – CAF jeunesse	- 2 500 €
		747888	CAF – coordonnateur CTG	+ 6 900 €
		747888	Etat – service minimum / grève	+ 1 800 €
		74836	FDTP	- 3 643 €
	78	78	Reprise sur provision créances irrécouvrables	+ 565 €
				<b>+ 87 122 €</b>

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**SECTION INVESTISSEMENT**

± **Dépenses d'équipement**

Des besoins sont apparus alors qu'ils n'avaient pas été inscrits au BP, ou les crédits sont insuffisants, il y a lieu de modifier les crédits budgétaires selon les éléments suivants :

- L'achat d'un percolateur au Centre Socio-culturel pour les manifestations : 3 500 €
- La réparation du placard de l'accueil : 2 200 €
- Remise en état des alarmes dans divers bâtiments : 1 720 €
- Un défibrillateur : 1 800 €
- Achat d'équipement pour la cantine au centre socioculturel pour 800 €
- Une friteuse pour le comité des fêtes : 800 €
- Des illuminations (Eglise) pour 1500 €.

D'autres travaux ont été moins coûteux que prévu : l'aménagement du local de rangement au terrain de foot (- 13 000 €).

Au total les dépenses d'équipement diminuent de **-680 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	21	2128	Aménagement local Foot	- 13 000 €
		21351	Aménagement placard accueil Mairie	+ 2 200€
		21848	Matériels Cantine (chariot, marmite)	+ 800 €
		2188	Remise en état des alarmes	+ 1 720 €
		2188	Défibrillateur	+ 1 800 €
		2188	Percolateur Socio	+ 3 500 €
		2188	Friteuse comité des fêtes	+ 800 €
		2188	Illuminations	+ 1 500 €
				<b>- 680 €</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section.

Cette écriture enregistre la récupération d'une avance versée dans le cadre du marché de travaux pour les travaux de Georges De La Tour.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	041	21312	Constructions bâtiments scolaires	+ 5 400 €
RI	041	238	Avance versée travaux	+ 5 400 €

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**EQUILIBRE**

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Opération réelles	+ 23 940 €	+ 87 122 €
Opération d'ordre		
Solde =	<b>+ 63 182 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Opérations réelles	- 680 €	
Opération d'ordre	+ 5 400 €	+ 5 400 €
Solde =	<b>+ 680 €</b>	

La Décision Modificative est en suréquilibre de 63 182 € en fonctionnement et de 680 € en investissement.

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les totaux s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>4 906 711,62 €</b>	<b>5 009 940,62 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>1 383 661,16 €</b>	<b>1 384 341,16 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 290 372,78 €</b>	<b>6 394 281,78 €</b>

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 5 novembre 2024, il est demandé au Conseil Municipal :

- ↓ D'approuver la décision modificative n° 2/2024 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, M.M. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N° 61**

**Objet :** Demande de subventions – Festival de Théâtre 2025

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**Rapporteur** : Frédéric MARTIN

La mise en œuvre du projet « Le théâtre dans tous ses états » se déroulera du 28 février au 9 mars 2025 au centre socio culturel de Seichamps.

Cette action est organisée par la municipalité et elle répond à différents enjeux à savoir garantir la diversité culturelle sur le territoire, traduire un dynamisme culturel, développer un véritable projet artistique de qualité et mettre en œuvre des actions spécifiques pour conquérir de nouveaux publics.

Chaque année, la Région Grand Est et le Département de Meurthe et Moselle accompagnent ce projet artistique, marque de l'engagement culturel fort de notre territoire.

C'est pourquoi, après différents contacts auprès des services des partenaires financeurs, il en ressort que notre projet culturel « le théâtre dans tous ses états » remplit les conditions d'éligibilité.

Cette année, la commune entend solliciter à nouveau ces partenaires à hauteur de :

- 2 000 € auprès de la Région Grand Est au titre des « projets culturels dans le domaine culturel du spectacle vivant ».
- 1 500 € auprès du Département au titre de « Fonds pour l'Animation Territoriale »

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ⚡ De solliciter une subvention de 2 000 € auprès de la Région Grand Est pour l'édition 2025 de l'action « le théâtre dans tous ses états ».
- ⚡ De solliciter une subvention de 1 500 € auprès du Département de Meurthe et Moselle pour l'édition 2025 de l'action « le théâtre dans tous ses états ».
- ⚡ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N° 62**

**Objet** : Versement de subvention au FC Seichamps – Rapporteur : Alain DECLERCQ

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

Les subventions de fonctionnement ont été versées aux associations au moment du vote du Budget (liste en annexe de la maquette budgétaire).

Le club de Football a perçu à ce titre une subvention de fonctionnement de 6 000 €.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Après la trêve hivernale, le terrain d'honneur en raison d'un problème de drainage a été rendu impraticable jusqu'à la fin de la saison. Cette situation s'est traduite par un manque à gagner pour le club et des frais supplémentaires (arbitrages et boissons) en raison de l'inversion de tous les matchs. A l'intersaison des travaux de reprise complète du drainage ont été réalisés.

Comme elle s'y était engagée, la collectivité a décidé d'accompagner financièrement le club par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 € au club de Football de Seichamps.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

---

**Délibération N° 63**

**Objet :** Versement de subventions à l'école Louise Michel et à l'école Jean Lamour

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

**Rapporteur :** Pascale TREIBER

Les subventions de fonctionnement ont été versées aux écoles au moment du vote du Budget Primitif 2024.

Les crédits concernant les projets culturels avaient été initialement prévus au chapitre 011, charges de gestion.

---

Il a été convenu de transférer l'enveloppe réservée à cet effet par voie de subvention afin de faciliter l'organisation des actions par les écoles. Ce transfert de crédits fait l'objet d'un virement de crédits.

Ainsi, il est proposé, de verser les subventions suivantes aux écoles

- 306 € à l'école Jean Lamour,
- 408 € à l'école Louise Michel,

**Soit un montant total de 714 €.**

Il est demandé au Conseil Municipal de verser ces subventions à l'école Jean Lamour et à l'école Louise Michel.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N° 64**

**Objet :** Versement de subvention au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Nancy-Champenoux

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

**Rapporteur :** Juan-Ramon GARCIA

En avril 2022, une convention a été signée entre la commune de Seichamps et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Nancy-Champenoux.

Celui-ci met à profit de notre territoire et de nos différents publics (élèves, adolescents, adultes...) ses compétences d'animation nature et environnement pour répondre à l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir :

- Apporter aux acteurs de la commune (enseignants, associations, citoyens) la possibilité de mener à bien des actions concernant la connaissance et la préservation de leur environnement.

Le CPIE a ainsi développé auprès des scolaires, des jeunes et du grand public des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour un développement durable tout au long de l'année 2024 :

- Présence du CPIE lors de la Boucle verte, le 2 juin 2024
- Encadrement d'un Chantier Jeunes du 15 au 19 juillet 2024
- Découverte du Jardin Roussel pour les enfants de l'accueil du mercredi, 10 octobre 2024
- Animations pour 5 classes de l'école Georges de la Tour au Jardin Roussel autour de la thématique « Qui vit là ? », novembre 2024

Le montant global de ces prestations s'élève à **3840 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser le montant de **3840 €** au CPIE.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N° 65**

**Objet :** Relais Petite Enfance (RPE) – Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**Rapporteur** : Marie DOERLER

**Exposé des motifs**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du partenariat qui lie les communes de Pulnoy, Seichamps et Saulxures-lès-Nancy, la mutualisation du Relais Petite Enfance aura été la première action majeure.

La coordination de nos 3 communes a permis d'accompagner la mise en place d'un service de qualité et de répondre aux attentes des familles et des assistantes maternelles de l'ensemble de notre territoire.

Le retour d'expérience de ces 2 dernières années nous permet aujourd'hui de simplifier et d'optimiser le calcul de la participation de chaque commune dans le financement du Relais Petite Enfance.

Cette proposition d'avenant redéfinit également le calendrier des Comités de Pilotage du RPE.

**Délibération**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la ville de Pulnoy en date du 19 septembre 2022,
- Considérant la nécessité de modifier les articles 3 et 4 de la convention initiale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en application de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N° 66**

**Objet** : Ouverture des commerces les dimanches – année 2025

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir jusqu'à douze dimanches dans l'année.

Cette liste doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L3132-36 du Code du travail, avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, il convient que la décision du Maire intervienne après avis du Conseil Municipal, et dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Dans le cadre de la stratégie de développement commercial du Grand Nancy, adoptée le 13 janvier 2017 et actualisée le 8 février 2019, une méthode de concertation a été retenue entre l'ensemble des communes de la Métropole, dans l'objectif de générer une dynamique collective et une attractivité commerciale plus forte.

La position commune de principe consiste à fixer un socle commun de 8 jours, correspondant aux 6 dimanches précédant les fêtes de fin d'année et aux 2 dimanches d'ouverture des soldes et à ajouter, pour chaque commune intéressée, 4 dimanches maximum arrêtés en fonction d'éventuels événements locaux.

Dans le prolongement de la démarche concertée initiée l'année passée, visant à renforcer la dynamique commerciale sur le territoire, la Métropole du Grand Nancy a été saisie et a délibéré en ce sens le 26 septembre 2024 afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

**- Pour un socle commun de 8 jours d'ouverture dominicale sur l'ensemble des 20 communes dont la Ville de Seichamps :**

- 2 dimanches d'ouverture des soldes : 5 janvier et 29 juin 2025 ;
- 6 dimanches avant les fêtes de fin d'année : 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025 ;

**- 2 dimanches supplémentaires pour les événements commerciaux, festifs ou culturels rythmant la vie locale de la commune de Seichamps :**

- Vide-grenier : 18 mai 2025 ;
- Foire aux Fromages : 21 septembre 2025.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur les dates proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur territoire de la commune de Seichamps de déroger à dix reprises, pour l'année civile 2025, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du Code du travail.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N° 60**

**Objet :** Adaptation du tableau des effectifs

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Abstention :

**Rapporteur :** Henri CHANUT

Exposé des motifs :

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 juin 2024,

Considérant la mutation d'un agent ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Considérant le recrutement, en remplacement, d'un agent ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2024,

Considérant la volonté de pérenniser un agent actuellement en CDD jusqu'au 31 décembre 2024 par une nomination stagiaire sur le grade d'Adjoint technique au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder aux modifications suivantes à compter du 01/12/2024 :

- A la suppression d'un poste permanent, à temps complet, **d'Agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (ATSEM)**
- A la création d'un poste permanent, à temps complet, **d'Agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (ATSEM)**
- A la création d'un poste permanent, à temps complet, **d'Adjoint Technique**

et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune.

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Directeur Général des Services	A	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>13</b>	<b>13</b>
Attaché Principal (dont DGS)	A	2	2
Attaché	A	2	2
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	5
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>15</b>	<b>14</b>
Ingénieur territorial	A	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Agent de maîtrise	C	3	3
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	5
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Adjoint technique	C	4	3
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>1</b>

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 8/35 <sup>ème</sup>	B	1	1
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>7</b>	<b>7</b>
Educateur de jeunes Enfants TNC 8/35 <sup>ème</sup>	A	1	1
Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles mat	C	2	2
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles mat	C	4	4
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
Brigadier-chef Principal	C	2	2
<b>PERSONNEL TOUTES FILIERES</b>		<b>40</b>	<b>39</b>

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**RAPPEL DES AFFAIRES**

<b>DATE DE LA DELIBERATION</b>	<b>N° ACTES</b>	<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	<b>N° feuillet</b>	<b>N° affaire</b>
18/11/2024	7.1	Décisions budgétaires	DM 2 du BP 2024	117	60
18/11/2024	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Demande de subventions – Festival de Théâtre 2025	120	61
18/11/2024	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Versement de subvention au FC Seichamps	121	62
18/11/2024	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Versement de subventions à l'école Louise Michel et à l'école Jean Lamour	122	63
18/11/2024	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Versement de subvention au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Nancy-Champenoux	123	64
18/11/2024	7.10	Divers	Relais Petite Enfance (RPE) – Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement	123	65
18/11/2024	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Ouverture des commerces les dimanches – année 2025	124	66
18/11/2024	4.1.1	Délibérations et conventions	Adaptation du tableau des effectifs	125	67

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
Patrick DUBAS

Le Maire,  
Henri CHANUT

---

---

---